SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDES ET DE PROGRAMMATION DE L'AGGLOMERATION DE LIMOGES

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical
Séance du 5 septembre 2023
Délibération n° 2023_CS03_05

———

Le 5 septembre 2023 à 10h30, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération de Limoges, dûment convoqué le 23 août 2023, s'est réuni en séance publique, dans la salle Gérard VANDENBROUCKE du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine – Site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Vincent LÉONIE.

Etaient présents :

Monsieur Christophe BARBE, Monsieur Jacques BERNIS, Monsieur Christian BLANCHET, Monsieur Claude BRUNAUD, Monsieur Francis COISNE, Madame Monique DELPI, Monsieur Fabien DOUCET, Monsieur Jean-Pierre DUCHER, Monsieur Lucien DUROUSSEAUD, Monsieur Jean-Pierre FLOC'H, Monsieur Joël GARESTIER, Madame Sarah GENTIL, Madame Marie LAPLACE, Monsieur Sébastien LARCHER, Monsieur Maurice LASNIER, Madame Julie LENFANT, Monsieur Vincent LÉONIE, Monsieur Denis LIMOUSIN, Monsieur Jean-Paul PERRAUDIN, Monsieur François POIRSON, Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Madame Emilie RABETEAU, Monsieur Clément RAVAUD, Monsieur Jean-Yves RIGOUT, Madame Sylvie ROZETTE représentants de la communauté urbaine Limoges Métropole,

Madame Andréa BROUILLE, Monsieur Olivier CHATENET, Monsieur Jean-Jacques DUPRAT, Monsieur Jean-Marie HORRY, Monsieur Bernard LAUSERIE, Monsieur Jean-Marc LEGAY, Monsieur Franck MAITRE, Madame Elisabeth PETIT, Madame Chantal PIQUET, Madame Claudine ROUX, Madame Jany-Claude SOLIS, Monsieur Bernard TROUBAT, Monsieur Pierre VALLIN, représentants de la communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature (ELAN),

Monsieur Alain DARBON, Monsieur Jean-Pierre ESTRADE, Monsieur Alexandre MAZIN, Monsieur Jean-Pierre NEXON, Monsieur Hervé VALADAS, Madame Eliane VERGNE, représentants de la communauté de communes de Noblat,

Monsieur René ARNAUD, Monsieur Philippe BARRY, Monsieur Alain GEHRIG, Madame Véronique GODMÉ, Monsieur Gérard KAUWACHE, Monsieur Maurice LEBOUTET, représentants de la communauté de communes du Val de Vienne.

Absents excusés représentés :

Monsieur Alain BOURION (Limoges Métropole) représenté par son suppléant Monsieur Francis COISNE (Limoges Métropole)
Monsieur Ludovic GÉRAUDIE (Limoges Métropole) est représenté par son suppléant Monsieur Christophe BARBE (Limoges Métropole)
Monsieur Emile-Roger LOMBERTIE (Limoges Métropole) représenté par sa suppléante Madame Sylvie ROZETTE (Limoges Métropole)
Monsieur Serge ROUX (Limoges Métropole) représenté par son suppléant Monsieur Jean-Pierre FLOC'H (Limoges Métropole)
Monsieur Benoit BLANCHARD (Noblat) représenté par sa suppléante Madame Eliane VERGNE (Noblat)

REÇU EN PREFECTURE
le 07/09/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-258728526-20230905-2023_CS03_0

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

Monsieur Guillaume GUÉRIN (Limoges Métropole) donne pouvoir à Monsieur Fabien DOUCET (Limoges Métropole)
Monsieur Philippe JANICOT (Limoges Métropole) donne pouvoir à Monsieur Vincent LÉONIE (Limoges Métropole)
Monsieur Jacques ROUX (Limoges Métropole) donne pouvoir à Monsieur Alexandre PORTHEAULT (Limoges Métropole)
Madame Hélène DELOS (ELAN) donne pouvoir à Monsieur Bernard LAUSERIE (ELAN)
Monsieur Jacques PLEINEVERT (ELAN) donne pouvoir à Monsieur Pierre VALLIN (ELAN)
Monsieur Gaston ALBRECHT(Noblat) donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre NEXON (Noblat)
Monsieur Alain FAUCHER (Noblat) donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre ESTRADE (Noblat)
Monsieur Dominique MARQUET (Noblat) donne pouvoir à Monsieur Alain DARBON (Noblat)
Monsieur Alain PERABOUT (Noblat) donne pouvoir à Monsieur Alexandre MAZIN (Noblat)
Madame Sylvie ACHARD (Val de Vienne) donne pouvoir à Monsieur Philippe BARRY (Val de Vienne)
Madame Marylène HENRION (Val de Vienne) donne pouvoir à Monsieur Alain GEHRIG (Val de Vienne)
Monsieur Claude MONTIBUS (Val de Vienne) donne pouvoir à Monsieur René ARNAUD (Val de Vienne)
Monsieur Gilles ROQUES (Val de Vienne) donne pouvoir à Monsieur Maurice LEBOUTET (Val de Vienne)
Monsieur Francis THOMASSON (Val de Vienne) donne pouvoir à Monsieur Gérard KAUWACHE (Val de Vienne)

Absents excusés :

Monsieur Nicolas BALOT (Limoges Métropole)
Monsieur Jean-Luc BONNET (Limoges Métropole)
Monsieur Vincent JALBY (Limoges Métropole)
Monsieur Laurent LAFAYE (Limoges Métropole)
Madame Nathalie MÉZILLE (Limoges Métropole)
Monsieur Christophe MALIFARGE (Limoges Métropole)
Madame Gülsen YILDIRIM (Limoges Métropole)
Monsieur Jean-Michel BERTRAND et son suppléant Monsieur Laurent BOURDIER (ELAN)
Monsieur Vincent CARRÉ (ELAN)
Madame Angélique TERRANA (ELAN)
Monsieur Michaël KAPSTEIN (Noblat)
Madame Sonia SOULAT (Val de Vienne)

Assistaient également à la réunion :

Madame Sylvie MOREAU, SIEPAL
Madame Anne-Sophie PIERRE, SIEPAL
Monsieur Clément BOUSSICAULT, SIEPAL
Monsieur Martin JOUY, SIEPAL
Madame Chantal LEJEUNE, SIEPAL

Monsieur Philippe BARRY (Val de Vienne) et Monsieur Clément RAVAUD (Limoges Métropole) sont nommés secrétaires de séance.

REÇU EN PREFECTURE
le 07/09/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-258728526-20230905-2023_CS03_0

Modification simplifiée n°5 du PLU de la commune du Palais sur Vienne
Avis du Comité Syndical

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques DUPRAT, Vice-Président du SIEPAL

Considérant l'adhésion au SIEPAL de la Communauté Urbaine Limoges Métropole,

Vu l'article L132-9 du code de l'urbanisme stipulant que l'établissement porteur du SCoT est associé à l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU),

Vu l'article L153-40 du code de l'urbanisme disposant que le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme est notifié aux personnes publiques associées

Vu les statuts du SIEPAL, et notamment l'article 2, disposant que le SIEPAL est associé à l'élaboration, la modification et la révision des documents d'urbanisme des communes et des EPCI du territoire,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune du Palais sur Vienne approuvé le 18 février 2020,

Vu la délibération du 7 juillet 2021 du Comité Syndical du SIEPAL approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération de Limoges,

Considérant l'arrêté municipal du 9 novembre 2021 pour engager la procédure de modification simplifiée,

Considérant le courrier de saisine de la Communauté Urbaine Limoges Métropole reçu le 30 août 2023 et sollicitant l'avis du SIEPAL sur la modification simplifiée n°5 du Plan Local d'Urbanisme de la commune du Palais sur Vienne avant le 21 octobre 2023.

La commune du Palais sur Vienne, membre de la Communauté Urbaine de Limoges Métropole compte 6 008 habitants en 2020 selon l'INSEE.

La modification simplifiée ne concerne que le règlement écrit qui voit sa rédaction des zones A, N, UG et 1AUG évoluer, afin d'en simplifier la lecture et de les adapter aux tendances observées sur le territoire.

Dans les zones UG, 1AUG, A et N, l'emprise des annexes des habitations passerait de 20m² à 35m² dans le règlement. Cette évolution n'a que peu de répercussions sur le tissu bâti tout comme dans les zones naturelles et agricoles, les annexes n'étant autorisées que sur les parcelles déjà bâties. En zone A et N, il est également prévu d'autoriser l'implantation des annexes et piscines à 10 mètres maximum pour un point de l'annexe vis à vis de la construction principale, alors qu'actuellement elle doit être comprise intégralement à moins de 10 mètres. Cette nuance assouplit considérablement la règle initiale et permettra de mieux répondre aux demandes des administrés.

Dans les mêmes zones UG, 1AUG, A et N, les règles sur la couleur des matériaux seraient modifiées pour interdire les toitures noires tout en autorisant les toitures en ardoises et les réfections de toitures existantes. Les équipements publics et d'intérêt général seraient également exemptés.

REÇU EN PREFECTURE
le 07/09/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-258728526-20230905-2023_CS03_0

La modification simplifiée n°5 ne va pas à l'encontre d'orientations inscrites au SCoT 2030 de l'agglomération de Limoges.

Il est proposé au Comité Syndical d'émettre un avis favorable sur le projet de modification simplifiée n°5 du PLU du Palais sur Vienne.

Après discussion, le Président fait procéder au vote :

Nombre de votants :	64
Résultat du vote :	
Pour :	64
Contre :	0
Abstention :	0

La présente délibération est ADOPTÉE à l'unanimité

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président,

Fait à Limoges, le 7 septembre 2023
Conformément au Code Général
des Collectivités Territoriales.
Formalités de publicité effectuées
le 7 septembre 2023.

S.I.E.P.A.L. (Haute-Vienne) R.F.

Transmis en Préfecture le 7 septembre 2023.

Vincent LÉONIE

REÇU EN PREFECTURE
le 07/09/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-258728526-20230905-2023_CS03_0